



STATIONNEMENT INTERDIT

À L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DES « RAFLES DU VIEUX-PORT »

**DU SAMEDI 28 JANVIER À 19H
AU DIMANCHE 29 JANVIER À 13H**

QUAI DU PORT

Entre le passage Pentecontore et la Samaritaine

RUE MÉRY DES DEUX CÔTÉS

Entre la rue Chevalier-Roze et la place du Mazeau

GRAND RUE DES DEUX CÔTÉS

Entre la rue Bonneterie et la place du Mazeau

PLACE DU MAZEAU DES DEUX CÔTÉS

RUE DE LA LOGE DES DEUX CÔTÉS

Entre la rue Bonneterie et la rue de la Mairie

RUE BONNETERIE

Entre la rue Coutellerie et la Grand-Rue

RUE CAISSERIE *

Entre l'avenue Saint-Jean et la place du Mazeau

(*) Sauf riverains et véhicules déjà stationnés

TOUTES LES INFOS SUR MARSEILLE.FR



**VILLE DE
MARSEILLE**



CIRCULATION INTERDITE

À L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DES «RAFLES DU VIEUX-PORT»

DIMANCHE 29 JANVIER DE 8H30 À 13H

QUAI DU PORT

Entre le passage Pentecontore et la Samaritaine

RUE MÉRY DES DEUX CÔTÉS

Entre la rue Chevalier-Roze et la place du Mazeau

GRAND-RUE

Entre la rue Bonneterie et la place du Mazeau

PLACE DU MAZEAU

RUE DE LA LOGE

Entre la rue Bonneterie et la rue de la Mairie

RUE BONNETERIE

Entre la rue Coutellerie et la Grand-Rue et dans ce sens

RUE CAISSERIE*

Entre l'avenue Saint-Jean et la place du Mazeau



(*) Sauf riverains et véhicules déjà stationnés

TOUTES LES INFOS SUR MARSEILLE.FR



**VILLE DE
MARSEILLE**